



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 16/09/2021 ANÇAISE

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le 16 SEP. 2021

ID : 039-283900017-20210913-C2021_18-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 2
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
09/08/2021

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 13 septembre 2021**

Délibération n° C 2021- 18

Renouvellement du CASDIS

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Françoise VESPA ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Anne-Christine DONZE, Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Jean-François GAILLARD, Laurent PETIT.

Procurations : Monsieur Cyrille BRERO à Monsieur Clément PERNOT et Monsieur Jean-François GAILLARD à Madame Christine RIOTTE.

Secrétaire de séance : Madame Sandra HÄHLEN.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur Alain SCHMITT était excusé.

Membres élus à voix consultative

Madame Sandrine BACZYK ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Madame Nadia WAUQUIER, Messieurs le Lieutenant Benoit GAILLARD et le Lieutenant Stéphane SAUCE étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu les résultats des élections départementales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Jura n° CD_2021_050 du 16 juillet 2021 relative à l'élection des représentants du Département au Conseil d'Administration du SDIS du Jura ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration en vigueur, adopté par délibération n° C 2020-31 du 13 novembre 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

A l'issue des élections départementales de 2021, le Conseil Départemental, par délibération n° CD_2021_050 du 16 juillet 2021, a élu les nouveaux représentants du Département au CASDIS, soit 13 titulaires et 14 suppléants (cf. annexe), car je préside de droit le CASDIS.

Après renouvellement en 2020 des représentants des EPCI et des communes, installés le 13 novembre 2020, le CASDIS est désormais complètement renouvelé.

A l'issue de la présente séance, l'installation sera ainsi achevée.

Un arrêté fixant la composition du CASDIS sera pris.

Le mandat des conseillers départementaux expirant en mars 2028 (art 1^{er} II de la loi n°2021-191 du 22 février 2021), celui des représentants du Département au CASDIS devrait prendre fin avec l'installation du futur conseil départemental.

Le mandat des représentants des EPCI et des communes au CASDIS, élus le 15 octobre 2020, expirera en 2026 avec l'installation des conseils communautaires et conseils municipaux.

Je remercie l'ensemble des membres pour le travail effectué et à venir.

Il nous est demandé de prendre acte du renouvellement désormais complet des membres du CASDIS.

DECISION N° C 2021-18 DU 13 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte du renouvellement désormais complet des membres du CASDIS.

L'annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 13 SEP. 2021
Affiché le 13 SEP. 2021
Publié au RAA du 3^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT